



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.11.2011 L'an deux mille onze et le vingt huit novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mrs LASSERRE, BOUDES, DELPOUX, Mmes, BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

Absents : Mmes BERTRAND (excusée), BORIES (excusée), CHAILLET (excusée) Mrs MARTY (excusé), KOWALCZYK (excusé), DELBES (excusé), LE ROCH (excusé), RASKOPF, Mme RAHOU.

N° 11/108

Secrétaire : Mr DE GUALY.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

ACQUISITION MAISON STADE DE LA PLANQUE

Par acte du 7 novembre 1977, l'Office Public de l'Habitat du Tarn et la commune ont signé un bail d'une durée de 65 ans pour un terrain situé au stade de la Planque. L'Office Public de l'Habitat du Tarn, en tant qu'emphytéote, s'était engagé à y construire une maison de type V destinée à assurer le logement du gardien du complexe sportif, la commune se réservant la désignation du locataire en adéquation avec les conditions de ressources imposées pour l'attribution d'un logement HLM.

Adopté à l'unanimité

Ce logement est vacant depuis mi-octobre 2010 suite à une réorganisation du service des espaces verts qui a conduit à la suppression du poste de gardien du stade.

Ce logement est difficilement louable compte tenu de sa position dans l'enceinte du stade de la Planque.

En effet, des troubles de voisinages sont à prendre en compte lors des manifestations sportives, et par ailleurs des travaux importants sont à réaliser.

Dans ces conditions, des négociations ont été engagées avec Tarn Habitat afin d'envisager la résiliation anticipée du bail emphytéotique. Tarn Habitat est favorable à cette résiliation mais a demandé une indemnité de 39 000 €.

Le Service des Domaines dans un avis du 4 octobre 2010 a évalué ce bien à 86 400 € avec une marge de négociation de 10 %.

Malgré cet écart, Tarn Habitat s'est prononcé favorablement pour céder cet immeuble (parcelle bâtie AC 159) au prix de 39 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012
Jacques LASSERRE
Maire